

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 mars 2019

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil dix neuf, le **21 mars, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

06 mars 2019

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

21 mars 2019

Suppléants :

Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU
Alain TONDREAU suppléant de Pascal BRINDEAU

Pouvoirs :

Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Christian MARY
Alain GOUTX a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Anne-Marie HUBERT a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°20.2019

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Eric MARTELLIERE, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER, Emmanuèle NEDEY

**Finances –
Budget Principal – Compte
Administratif 2018**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Janine CHARRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats de l'année.

Une présentation du compte administratif 2018 est faite en séance.

En section de fonctionnement,

S'agissant des dépenses (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2018, est de 2 517 k€, au regard de 2 432 k€ pour l'exercice 2017, soit une évolution du poste de + 85 k€ (+ 3,5%). Pour l'essentiel, cette augmentation du poste des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par le reversement d'un trop-perçu de participation au titre de la première convention FIPHFP (69 k€).

.../...

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 011 [Charges à caractère général] est en évolution de +8% (+21 k€) par rapport à l'exercice 2017. Cette augmentation se justifie par les dépenses réalisées (frais d'impression) pour l'organisation des élections professionnelles de décembre 2018.
- Le chapitre 012 [Charges de personnel] est en légère diminution, - 18 k€ (-1%). Pour rappel, ce chapitre intègre aussi les traitements des agents privés d'emploi.
- Le chapitre 65 [Autres charges] enregistre une légère augmentation + 13 k€ (+ 6%), au regard de l'exercice 2017. Cette augmentation est essentiellement due à une augmentation du remboursement d'heures syndicales.
- Le chapitre 68 [Dotation aux provisions] intègre la constitution d'une provision pour risques et charges, d'un montant de 54 k€, ce qui porte le montant global des provisions, fin d'année 2018, à 1 087 k€.

Pour ce qui concerne les recettes (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2018, s'élève à 2 567 k€, poste en diminution de - 8% (- 224 k€) au regard de l'exercice 2017 (2 791 k€). Cette diminution est essentiellement due à la baisse du montant des contributions versées au titre de la prise en charge des agents privés d'emploi. Le taux de contribution, relatif aux agents du Conseil Départemental, n'étant plus que de 100% au regard des 200% appliqués précédemment.

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] en augmentation de 6% (+115 k€) au regard de l'exercice 2017. Evolution du poste principalement due au produit perçu au titre des contrats d'assurance. Au cas particulier de l'année 2018, ce poste enregistre le dernier versement du précédent contrat d'assurance pour un montant de 68 k€. Le produit des cotisations enregistre aussi une augmentation de + 34 k€ (+ 2,3%) par rapport à l'année 2017.
- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] est en diminution de 349 k€ (- 42%) au regard de l'année 2017 : baisse du produit des contributions versées au titre de la prise en charge des fonctionnaires privés d'emploi.

En section d'investissement :

- Les dépenses réelles, hors restes à réaliser, s'élèvent à 65 k€. Dépenses entièrement financées par autofinancement.

A noter, pour l'exercice 2018, une opération de reprise de provision à hauteur de 97 k€.

- Les recettes réelles s'élèvent à 2 k€ (recette FCTVA).

.../...

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable,
Le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de
Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au titre de
l'exercice 2018, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 629 668,13 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 665 157,45 €
Résultat d'exercice 2018	: + 35 489,32 €
Résultats antérieurs reportés	: + 600 078,48 €
Résultat de clôture	: + 635 567,80 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 163 716,91 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 114 738,62 €
Résultat d'exercice 2018	: - 48 978,29 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 376 587,60 €
Résultat de clôture	: + 1 327 609,31 €
Solde des restes à réaliser	: - 34 646,22 €

Conformément à la réglementation en vigueur, dans la séance où le compte
administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit son Président.

Le Président remplacé pour cette délibération, se retire au moment du vote.

Il est alors procédé au vote :

Pour : 13
Contre : 0

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président
(conformément à la réglementation), après en avoir délibéré et à l'unanimité
décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- de constater les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif, au titre de l'exercice 2018,
- d'arrêter les résultats définitifs, au titre de l'exercice 2018, tels que résumés ci-dessus,

.../...

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 21 mars 2019

Publié ou notifié le : 29 mars 2019
Exécutoire le : 29 mars 2019

Le Président soussigné certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de
l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Le Président,

Jean-Marc MORETTI



BUDGET PRINCIPAL

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT DEPENSES - EXERCICE 2018

	Allocué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges							
Article 1588 Autres	96 510,00	96 510,00	-	-	-	-	
Ss-total Chapitre 15	96 510,00	96 510,00	-	-	-	-	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles							
Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets...	69 060,00	28 676,40	34 646,22	5 737,38	34 646,22	5 737,38	
Refonte du site Internet - Altais		14 708,40	-	-	-	-	
Logiciel Cotisations - ARKTEAM		11 508,00	-	-	-	-	
Logiciel Adobe Pro - Toshiba		720,00	-	-	-	-	
Mise en oeuvre PAS - CIRL		1 740,00	-	-	-	-	
Mise en place MEDTRA 4 - Aress Solutions Santé		33 822,00	-	-	33 822,00	-	Prop. commerciale du 11/10/2018
Renouvellement licence ESET - MAC and CO DIGITAL		297,18	-	-	297,18	-	Devis du 22/10/2018
Renouvellement licence Kenio		527,04	-	-	527,04	-	Commande
Ss-total Chapitre 20	69 060,00	28 676,40	34 646,22	5 737,38	34 646,22	5 737,38	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles							
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements	25 000,00	18 413,08	-	6 586,92	-	6 586,92	
Travaux réaménagement bureaux - TOUTRAVAUX		1 898,56	-	-	-	-	
Travaux d'électricité - LEZE		6 649,68	-	-	-	-	
Travaux climatisation - LEZE		8 721,60	-	-	-	-	
Travaux chauffage - LEZE		1 203,24	-	-	-	-	
Article 2154 Matériel médical	-	-	-	-	-	-	
Article 2158 Autres	-	-	-	-	-	-	
Article 2182 Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	
Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00	9 883,49	-	2 116,51	-	2 116,51	
Matériel informatique - Mac and Co		3 504,29	-	-	-	-	
Copieur Multifonctions - Toshiba		6 379,20	-	-	-	-	
Article 2184 Mobilier	5 500,00	6 059,89	-	559,89	-	559,89	
Mobilier de bureau - Yves Ollivier		3 475,86	-	-	-	-	
Mobilier de bureau - Yves Ollivier		2 584,03	-	-	-	-	

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-20-2019-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT DEPENSES - EXERCICE 2018.

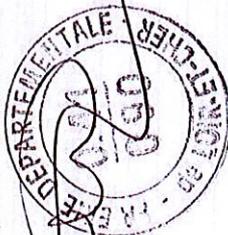
Article	Alloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Article 2188 Autres	4 500,00	2 229,05	-	2 270,95	-	2 270,95	
Extincteurs - SICU		520,56					
Blocs Sécurité - SICU		1 708,49					
Ss-total Chapitre 21	47 000,00	36 585,51	-	10 414,49	-	10 414,49	
TOTAL GENERAL	212 570,00	161 771,91	34 646,22	16 151,87	34 646,22	16 151,87	

Fait à la Chaussée Saint-Victor, le 31/12/2018

Le montant des restes à réaliser dépenses est arrêté à trente quatre mille six cent quarante six euros et vingt deux centimes

VISE POUR VALEUR ACQUIC DE REGISTRATION

Le Payeur Départemental de Loir-et-Cher,



Sylvie HERSANT

Le Président,



Jean-Marc MORETTI

BUDGET PRINCIPAL

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT RECETTES - EXERCICE 2018

	Alloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves				262,60			
Article 10222 FCTVA	2 399,40	2 136,80	-				
Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés				262,60			
Ss-total	2 399,40	2 136,80					
Chapitre 13 Subventions d'investissement							
Article 1318 Autres subventions d'équipement							
Ss-total							
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges							
Article 1588 Autres	53 570,00	53 570,00	-				
Ss-total	53 570,00	53 570,00					
Ss-total	55 969,40	55 706,80		262,60			

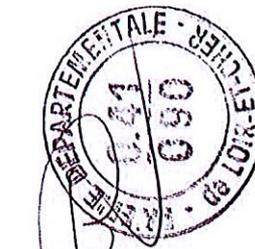
Fait à la Chaussée Saint-Victor, le 31/12/2018

Le montant des restes à réaliser recettes est arrêté à zéro euro

Le Payer le Département de Loir-et-Cher, ACCUSE DE RECESSION

Sylvie HERSANT

Le Président,



Sylvie HERSANT



Jean-Marc MORETTI

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-20-2019-DE
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

